

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 30 avril dernier, nous avons organisé une conférence de presse au cours de laquelle nous avons rendu publiques deux propositions d'arrêtés de gouvernement, l'un pour le secondaire, l'autre pour le supérieur, de nature à résoudre définitivement la question du port du foulard dans l'enseignement officiel de la Communauté française.

Le jour même, nous avons soumis ces deux propositions aux quatre formations politiques francophones. Les deux textes, ainsi que la position de chaque parti, sont disponibles sur [www.neutralite.be](http://www.neutralite.be).

Cette double proposition provient, d'une part, du constat que le principe d'autonomie est abusivement appliqué au niveau des directions d'écoles s'agissant d'apprécier si oui ou non le port du foulard peut être autorisé et, d'autre part, de la nécessité de réaffirmer le principe constitutionnel de neutralité de l'enseignement officiel en rappelant la conformité de la liberté de porter le foulard à l'école aux normes conventionnelles (article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme), constitutionnelles (articles 19 et 24 de la Constitution) et décrétales (décrets « neutralité » de 1994 et 2003, décret « missions » de 1997). En outre, sa mise en application est sans aucune incidence sur le budget de la Communauté française.

Ecolo, dans sa réponse à notre sollicitation, a répondu favorablement à notre double proposition en soulignant : « Vous le savez, Ecolo s'oppose à l'interdiction du port du foulard dans l'enseignement secondaire et supérieur, et nous n'approuvons pas que le Gouvernement de la Communauté française ait laissé à chaque établissement scolaire la responsabilité de prendre position en la matière, via le règlement d'ordre intérieur. Nous estimons dès lors que vos deux projets, par les conditions et limites dont ils entourent l'autorisation du port du voile dans les écoles, sont équilibrés et respectent la Constitution de notre pays et la Convention européenne des Droits de l'Homme lesquelles prônent le respect des convictions religieuses ou philosophiques. Nous n'hésiterons donc pas à les utiliser comme base de discussion dans le cadre d'une négociation de participation gouvernementale à la Communauté française. »

Aujourd'hui, c'est avec satisfaction que nous prenons acte de la nouvelle position du Centre pour l'égalité des chances, qui rejoint la nôtre en ce que, d'une part, elle fait le constat que le système actuel « a atteint ses limites » et, d'autre part, elle appelle les acteurs politiques « à prendre leurs responsabilités » et à oser « remettre en question ce principe d'autonomie » parce que « vouloir résoudre ce problème à coup de règlements d'ordre intérieur n'est plus souhaitable ». D'autant plus que ces mesures conduisent le plus souvent à obtenir l'inverse de l'effet recherché.

Plus récemment (Le Soir, 27 juin 2009), Isabelle Durant, co-présidente d'Ecolo, a déclaré que « le collectif [neutralite.be](http://neutralite.be) a réalisé un excellent travail, qui trace la voie sur base de la législation existante ». Quant au cdH, jusqu'ici peu engagé, il reconnaît enfin l'inopportunité du principe d'autonomie en affirmant que « ce qui est clair, c'est que nous sommes bien conscients que la situation actuelle ne peut perdurer ».

A présent, nous invitons Ecolo et le cdH à traduire ces déclarations en actes concrets et nous attendons du PS qu'il dépasse ses clivages et qu'il s'inscrive dans cette dynamique positive. Enfin, nous appelons ces trois formations politiques à inclure la nécessité d'élaborer une solution en vue de la rentrée scolaire 2010-2011 dans l'accord de gouvernement en cours de négociations.

Lors de notre conférence de presse, nous déclarions : « Il est venu le temps de la conciliation. Il est venu le temps de la réconciliation. Il est surtout venu le temps... de tourner la page. »

Nous souhaitons réaffirmer notre volonté et notre totale disponibilité pour que cette page, nous la tournions toutes et tous ensemble.

**Bruxelles, le 29 juin 2009**  
**Groupe de travail [neutralite.be](http://neutralite.be)**  
**Contact : [info@neutralite.be](mailto:info@neutralite.be)**